

Aperçu

Les informations suivantes vous donnent un aperçu rapide des contenus ajoutés, supprimés ou modifiés et vous informent sur les raisons ayant conduit à ces changements.

Nous vous informons également des modifications apportées aux fiches techniques qui vous aident à élaborer des descriptifs avec le CAN ainsi que d'autres nouveautés.

Dans les domaines Génie civil, Bâtiment et Installations les chapitres suivants sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique:

Nouvelles publications Génie civil

- 125 F/24 Guidage temporaire du trafic
- 284 F/24 Signalisation: Gestion du trafic

Nouvelles publications Bâtiment

- 335 F/24 Construction en bois
- 661 F/24 Chapes flottantes, chapes adhérentes

Informations générales

- 1003 F/24 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés
- 1026 F/24 Liaisons avec le CAN

Chapitres contenant des mises à jour

- 132 F/23 Carottages et sciages dans le béton et la maçonnerie
- 222 F/18 Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 237 F/20 Canalisations et évacuation des eaux
- 241 F/19 Constructions en béton coulé sur place
- 351 F/14 Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures
- 357 F/14 Protection contre la foudre: Dispositifs extérieurs
- 361 F/12 Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état
- 363 F/12 Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures
- 365 F/16 Eléments de vitrage préfabriqués, pour toitures
- 367 F/17 Dispositifs antichute pour entretien de toitures
- 371 F/15 Fenêtres et portes-fenêtres
- 644 F/11 Revêtements, enduits et obturations coupe-feu
- 776 F/89 Eléments préfabriqués en métal: Aménagements

Installations du bâtiment – Chapitres* contenant des articles complémentaires

- 412 F/20 Conduites enterrées, robinetterie eau et gaz
- 426 F/94 Installations sanitaires: Alimentation
- 511 F/97 Travaux en régie et mise à disposition
- 512 F/05 Tubes et passages
- 513 F/05 Canaux à câbles et colonnes
- 514 F/16 Systèmes de chemin de câble et cloisonnements
- 522 F/05 Conducteurs de courant fort
- 526 F/07 Conducteurs de courant faible et fibre optique
- 531 F/06 Coffrets d'abonnés, distributeurs et boîtes de dérivation
- 542 F/06 Interrupteurs et prises
- 543 F/07 Appareils de commutation, de commande et de protection
- 551 F/20 Télécommunication
- 552 F/20 Communication du bâtiment et sécurité
- 561 F/19 Automatismes du bâtiment: KNX
- 563 F/19 Automatismes du bâtiment: Systèmes propriétaires
- 583 F/07 Parties d'inst. à courant fort pour bât. utilitaires
- 585 F/06 Parties d'inst. à courant fort pour bât. d'habitation

* uniquement sous forme électronique

CAN Fiches techniques

- N° 7 F/24 Symboles de grandeurs utilisés dans le CAN Construction
- N° 13 F/24 Animaux sauvages en agglomérations urbaines
- N° 17 F/24 Terminologie sur les granulats et graves non traitées

Autres nouveautés

- werk-material.online
- eCCC-Plugin pour logiciel CAO
- Serveur Profil BIM
- E-Book:
 - Manuel pratique – Coûts et prestations dans le processus de construction

Nouvelles publications Génie civil

CAN 125 Guidage temporaire du trafic

Le nouveau chapitre remplace le chapitre 125 «Guidage temporaire du trafic» avec année de parution 2015. Cette révision était nécessaire car, entretemps, les normes VSS pour les chantiers sur les autoroutes et semi-autoroutes ainsi que sur les routes principales et secondaires ont été révisées. Des nouveautés techniques ont également pu être prises en considération.

Le chapitre a été restructuré afin de pouvoir réaliser correctement les appels d'offres habi-

tuels avec les sous-traitants. En particulier, les prémarquages pour tous les travaux ont désormais été regroupés en un seul paragraphe. De plus, les signalisations ont été placées avant les dispositifs de balisage, ce qui correspond mieux au déroulement des travaux. Un paragraphe consacré exclusivement aux suppléments complète le chapitre, et les nouvelles consignes CRB relatives aux quantités physiques ont été appliquées.

CAN 284 Signalisation: Gestion du trafic

La nécessaire actualisation de ce chapitre paru en 2011 repose sur la révision de normes VSS importantes. Des nouveautés techniques relevant essentiellement de la fourniture et du contrôle de l'électricité ont été intégrées à cette occasion, de même que les nouvelles consignes CRB relatives aux quantités physiques.

- Indications générales: Plusieurs normes ont été révisées, adoptées ou abrogées. Depuis 2019, la dénomination des normes VSS est partagée entre l'ancienne nomenclature SN XXX XXX et la nouvelle VSS XX XXX (REGnorm).
- Paragraphe 000: Les portillons sécurisés et

les boîtes à coupe-circuit sont décrits de manière moins détaillée, car de nos jours, les fusibles se trouvent généralement dans les commandes sectorielles. La description de la commande des signaux a également été réduite, car l'évolution technique est rapide et les types étaient en partie obsolètes.

- Paragraphe 100: Les lampes à incandescence ont été supprimées.
- Paragraphe 200: L'éclairage des signaux a été supprimé parce qu'il n'est plus utilisé.
- Paragraphe 500: Les câbles sont décrits de manière moins détaillée, car les types étaient en partie obsolètes.

Nouvelles publications Bâtiment

CAN 335 Construction en bois

Le chapitre CAN 335 «Construction en bois» est nouveau et paraît pour la première fois en 2024. Le nouveau chapitre remplace et occasionne l'archivage des chapitres 331 «Charpenterie: Structures porteuses», 332 «Construction préfabriquée en bois» et 333 «Charpenterie: Second oeuvre». Le contenu des trois chapitres a été intégré sans exception au nouveau chapitre. Le chapitre 335 repose essentiellement sur les actuelles normes SIA 265 «Construction en bois» et 265/1 «Construction en bois – Spécifications complémentaires», sur les documents relatifs aux usages du commerce publié par Lignum, ainsi que sur la documentation protection incendie Lignum. Les parois en madriers ou rondins et les travaux de peinture importants (revêtements de surface) n'apparaissent plus dans le CAN 335. Depuis la publication du chapitre 332 «Construction préfabriquée en bois» en 2008, la construction par éléments a connu un développement tel que de nouvelles descriptions de prestations se sont avérées nécessaires. La structure du nouveau chapitre est strictement orientée partie d'ouvrage et propose pour la première fois des types d'éléments pour les structures porteuses, les parois, les planchers et les toitures. A partir du paragraphe 200, chaque sous-paragraphe contient huit articles principaux identiques permettant aux utilisateurs de formuler si nécessaire le type d'élément souhaité. Les types d'éléments sont désignés par le numéro d'article principal correspondant.

- Dans le paragraphe 000 «Conditions générales», les règles de rémunération et de métré se réfèrent à la norme SIA 118/265 «Conditions générales relatives à la construction en bois». Les définitions et abréviations y sont égale-

ment incluses. Les utilisateurs ont la possibilité d'enregistrer leurs exigences concernant le développement d'un projet BIM ou les tolérances dimensionnelles à respecter. Les exigences relatives aux matériaux tels que le bois et l'acier ou aux traitements de surface ainsi qu'à l'origine du bois peuvent également être définies ici, de même que les conditions d'utilisation du bois mis à disposition. Les exigences prioritaires du domaine de la construction écologique doivent également être décrites ici.

- Le paragraphe 100 concerne les travaux préparatoires et les travaux en régie. Le sous-paragraphe 110 offre la possibilité de détailler précisément les prestations de l'entrepreneur. Les sous-paragraphe suivants concernent les installations de chantier, l'exécution par étapes et la sécurité au travail, la protection et le nettoyage des parties d'ouvrage, les transports, etc. Dans le sous-paragraphe 160, il est désormais possible de décrire les suppléments ou les déductions relatifs au bois mis à disposition par le maître d'ouvrage et à la provenance du bois (articles éventuels) – les conditions y relatives doivent être indiquées dans les sous-paragraphe 070 ou 080.
- Dans le paragraphe 200 sont décrites les structures porteuses. Les types d'éléments s'articulent autour des parties d'ouvrage, à savoir les poteaux et contrefiches, les poutres, les structures porteuses composées de pièces droites ou cintrées, les poutres triangulées, les raidisseurs etc.
- Le paragraphe 300 comprend les éléments de paroi extérieure. Dans les sous-paragraphe 310 à 340, les types d'éléments sont structurés selon différents genres de construction porteuse (parois à ossature de bois, à colombage, en bois massif et en bois lamellé croisé). Chaque type se compose essentiellement de la

Nouvelles publications Bâtiment

CAN 335 F/24 (Suite)

structure, de l'isolation et du revêtement panneauté. Les revêtements forment ici des types d'éléments séparés et sont décrits aux sous-paragraphes 350 à 380.

- Au paragraphe 400, les parois intérieures suivent le même principe que les parois extérieures au paragraphe 300.
- Les paragraphes 500 «Planchers», 600 «Toitures plates» und 700 «Toitures inclinées» permettent également de détailler la structure, l'isolation et le revêtement panneauté des types d'éléments, pour finir avec les revêtements.
- Le paragraphe 800 comprend des types

d'éléments pour les rénovations, les travaux annexes et les compléments. Les sous-paragraphes 810 à 860, plus succincts, sont structurés par parties d'ouvrage, à savoir structures porteuses, parois, planchers et toitures. Les sous-paragraphes 870 et 880 permettent de décrire les cloisons à claire-voie, les cloisons simples et les garde-corps, ainsi que la pose de fenêtres, de portes, de tubes vides etc.

Une version test du CAN 335 a déjà pu être utilisée en 2023. Cette version est d'ailleurs toujours disponible dans le cadre d'une licence de lecture CAN.

CAN 661 Chapes flottantes, chapes adhérentes

La dernière révision complète de ce chapitre remonte à 2015. De manière générale, les travaux en régie ont été supprimés dans les différents paragraphes, étant donné que le sous-paragraphe 180 peut être utilisé pour décrire ces prestations.

- Paragraphe 000 «Conditions générales»: Seules de petites modifications ont été apportées.
- Dans le paragraphe 100 «Travaux préparatoires, essais et travaux en régie», le sous-paragraphe 160 «Essais» a été entièrement modifié. Le sous-paragraphe 180 «Travaux en régie» a été adapté au CAN 111 «Travaux en régie».
- La description des panneaux de verre cellulaire au paragraphe 200 «Barrières contre l'humidité» a été adaptée aux produits actuels.
- Au paragraphe 300, de nouveaux articles ont été ajoutés pour les couches d'égalisation avec matériaux en vrac, liés et avec masse d'égalisation de sol, et l'ordre des sous-paragraphes a été modifié.
- Les descriptions au paragraphe 400 «isolations» ont été adaptées à la gamme de produits actuelle. Les bandes de rive ne sont plus comprises dans les articles pour les isolations contre le bruit de choc, mais sont décrites comme prestations propres dans le nouveau sous-paragraphe 440.
- Les couches en voile de fibres de verre

complètent désormais le paragraphe 500 «Couches de séparation et couches de glissement».

- Au paragraphe 600 «Chapes flottantes, sans chauffage par le sol», les classes de résistance autorisées par la norme et habituelles sur le marché sont désormais mentionnées pour toutes les chapes. L'utilisation de ciment à prise rapide pour des chapes ciment CT est désormais une prestation supplémentaire de l'article 613 et non plus du sous-paragraphe 620. Dans le sous-paragraphe 650, des descriptions pour les chapes à base de résine synthétique SR ont été ajoutées.
- Des adaptations analogues à celles du paragraphe 600 ont été effectuées au paragraphe 700 «Chapes flottantes, avec chauffage par le sol».
- Dans le paragraphe 800 «Chapes adhérentes», les revêtements de sol en béton dur ont été supprimés, car ils seront décrits avec le chap. 662 «Revêtements de sol: ciment, magnésie, résine et bitume». Les chapes fluides adhérentes à base de ciment CTF ont été ajoutées au sous-paragraphe 820.
- Au paragraphe 900, les travaux accessoires pour les chapes en asphalte coulé AS ont été déplacés des sous-paragraphes 680 et 780 au sous-paragraphe 940. Les travaux de lissage décrits au sous-paragraphe 950 ont été supprimés. Ces travaux sont en principe réalisés par l'entrepreneur suivant.

Informations générales

Documentation 1003 F/24 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés

Avec cette documentation, l'utilisateur dispose d'une compilation claire de tous les chapitres du catalogue des articles normalisés avec les contenus les plus importants. Un index de mots-clés aide le rédacteur de l'appel d'offres à trouver précisément le bon chapitre et le bon article pour son descriptif de prestations.

Documentation CRB 1026 F/24 Liaisons avec le CAN

Cette documentation ventile les éléments du eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment (SN 506 511) et du Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC (SN 506 512) par chapitre CAN. Elle aide ainsi à trouver rapidement et aisément les bons articles CAN pour rédiger un appel d'offres. Elle offre aussi une méthode succincte pour créer des valeurs référentielles sur la base des coûts de réalisations antérieures.

Dans l'annexe, la documentation fournit en outre la liaison du CAN au CFC et inversement.

Mises à jour

Pendant l'année écoulée, les utilisateurs ont souhaité apporter des modifications sur la base de leurs expériences pratiques. Ils ont en outre signalé des erreurs dans quelques chapitres CAN qui ont été corrigées. Les données

téléchargeables sur CRB-Online ont été mises à jour, l'utilisateur a donc accès aux dernières données actualisées. Quant à la forme imprimée, les corrections peuvent être consultées sous [crb.ch/auxiliaires-application](https://www.crb.ch/auxiliaires-application).

Mises à jour

(Suite)

CAN 132 F/23 Carottages et sciages dans le béton et la maçonnerie

La nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) a rendu nécessaire la ré-

vision et la mise à jour de ce chapitre. Les modifications concernent essentiellement les mesures de sécurité exigées au cours de l'exécution qui se trouvent au sous-paragraphe 730.

CAN 222 F/18 Bordures, pavages, dallages et escaliers

Le texte de l'article 012.100 a été légèrement adapté pour une meilleure compréhension.

CAN 237 F/20 Canalisations et évacuation des eaux

Le diamètre imposé pour les dérivations à 45 degrés a été supprimé pour les raccords moulés aux tuyaux en grès à capacité de charge lourde. Un article ouvert le remplace.

CAN 241 F/19 Constructions en béton coulé sur place

Les appuis supplémentaires en cas de portance du support insuffisante peuvent être décrits plus précisément. Désormais non autori-

sé, le label environnemental RAL UZ 178 a été supprimé pour l'huile de décoffrage. Les articles 685 et 784 dédiés au béton de recyclage ont été adaptés à la norme SIA 2030.

CAN 351 F/14 Ferblanterie: Evacuation des eaux, profils et garnitures

La nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) a rendu nécessaire la révision et la mise à jour de ce chapitre. Les

modifications concernent essentiellement les mesures de sécurité exigées au cours de l'exécution qui se trouvent au sous-paragraphe 110. Des articles relatifs à la construction numérique complètent l'article principal 183.

CAN 357 F/14 Protection contre la foudre: Dispositifs extérieurs

La nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) a rendu nécessaire la

révision et la mise à jour de ce chapitre. Les modifications concernent essentiellement les mesures de sécurité exigées au cours de l'exécution qui se trouvent au sous-paragraphe 120.

CAN 361 F/12 Toitures inclinées: Déconstruction, remise en état

La nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) a rendu nécessaire la

révision et la mise à jour de ce chapitre. Les modifications concernent essentiellement les mesures de sécurité exigées au cours de l'exécution qui se trouvent au sous-paragraphe 120.

CAN 363 F/12 Toitures inclinées: Sous-toitures, couvertures

Afin de permettre la description de tuiles de teinte spéciale 2, de nouveaux articles ont été créés pour les tuiles de terre cuite. L'inexistence de plaques (ondulées) translu-

cides en matière synthétique certifiées à entraîné la suppression du terme «incassable» dans les articles dédiés aux plaques (ondulées) translucides, incassables, en matière synthétique, des articles principaux 731, 732, 733 et 744.

CAN 365 F/16 Eléments de vitrage préfabriqués, pour toitures

La nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) a rendu nécessaire la révision et la mise à jour de ce chapitre. Les modifications concernent essentiellement les mesures

de sécurité exigées au cours de l'exécution qui se trouvent au sous-paragraphe 120. Une variable complémentaire permettant de définir la capacité de charge complète l'article principal 621 dédié aux lanterneaux à vitrage non incliné en verre feuilleté de sécurité (VSG).

CAN 367 F/17 Dispositifs antichute pour entretien de toitures

La nouvelle Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) a rendu nécessaire la révision et la mise à jour de ce chapitre. Les modifications concernent essentiellement les mesures de sécurité exigées au cours de l'exécution qui se trouvent au sous-paragraphe 120. De nouveaux articles ont été créés à l'article

principal 172 pour documenter les dispositifs antichute. De nouveaux articles pour les points d'ancrage uniques avec cheville à expansion intégrée ou cheville spéciale complètent l'article principal 221 Points d'ancrage uniques sur toitures plates. Les protections contre les chutes mobiles pour coupoles peuvent désormais être décrites à l'article principal 553.

CAN 371 F/15 Fenêtres et portes-fenêtres

Les articles de répétition ont été élargis dans tout le chapitre.

CAN 644 F/11 Revêtements, enduits et obturations coupe-feu

Des articles dédiés au marquage et à la documentation d'obturations coupe-feu et similaires ont été intégrés au sous-paragraphe 170. Les obturations avec kombibox du passage de câbles et des tubes d'installations électriques peuvent désormais être décrites à l'article principal 718.

CAN 776 F/89 Eléments préfabriqués en métal: Aménagements

Il est possible de décrire les systèmes de rangement de bicyclettes à double étage à l'article principal 814.

Installations du bâtiment – Chapitres contenant des articles complémentaires

Groupe de chapitres CAN 400

Dans le domaine des **Installations sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation**, plusieurs articles complémentaires ont été ajoutés aux chapitres 412, 426, 427, 451, 453 et 454. Signalons les articles suivants:

CAN 412 F/20 Conduites enterrées, robinetterie eau et gaz

- Des articles relatifs à la construction numérique complètent l'article principal 175.

CAN 426 F/94 Installations sanitaires: Alimentation

- Des articles relatifs à la construction numérique complètent l'article principal 173.

Groupe de chapitres CAN 500

Dans le domaine des **Installations électriques**, certains chapitres ont été adaptés pour correspondre au niveau actuel de la technique et de la réglementation, et pour tenir compte de nouveaux produits apparus sur le marché.

CAN 511 F/97 Travaux en régie et mise à disposition

- Textes ouverts pour prestations administratives:
 - Demande de raccordement technique (DRT)
 - Procédure électronique pour permis de construire
 - Programme d'incitation et garantie d'origine (pronovo)
 - Regroupement de la consommation propre (RCP)
- Mise à disposition de plateformes élévatoires (à ciseaux et télescopique articulée)

CAN 512 F/05 Tubes et passages

- Tube synthétique séparable en deux parties
- Tube inox souple
- Rail profilé en C pour applications E 90

CAN 513 F/05 Canaux à câbles et colonnes

- Canal de rangement sans halogène avec longueurs fixes, à fixer ou à encliqueter

CAN 514 F/16 Systèmes de chemin de câble et cloisonnements

- Chemin de câbles E90 de largeur 100
- Colonne montante autoportante
 - Adaptation au concept!
 - Extension avec largeur 300

CAN 522 F/05 Conducteurs de courant fort

- Câble FE 180 E60 actualisé en B2_{ca}

CAN 526 F/07 Conducteurs de courant faible et fibre optique

- Câble U/UTP catégorie 6_A E_{ca}

CAN 531 F/06 Coffrets d'abonnés, distributeurs et boîtes de dérivation

- E-mobilité
 - M+R Station de recharge
 - Station de recharge pour gestion de la

charge avec commutation de phase ou OCPP

CAN 542 F/06 Interrupteurs et prises

- Interrupteur intelligent multifonctionnel
 - avec ou sans détecteur de mouvement
 - pour application conventionnelle, configuration ou intégration au système
- Combinaisons de prises IP 55
- Prise USB-C W 65
- Détecteur de mouvement pour zone rectangulaire

CAN 543 F/07 Appareils de commutation, de commande et de protection

- E-mobilité
 - Gestionnaire de charge pour 3 points de charge en combinaison avec installation PV
 - Gestionnaire de charge pour 10 points de charge, 63A/150A
 - Gestionnaire de charge pour 20 points de charge, 63A/150A avec OCPP
- Disjoncteur anti incendie AFDD pour 13A/16A/25A
- Relais de surveillance d'alimentation réseau d'IPE

CAN 551 F/20 Télécommunication

- Cassette d'épissure F+M pour BEP/FD pour 4 fibres

CAN 552 F/20 Communication du bâtiment et sécurité

- Vidéophonie IP
 - Station extérieure PoE avec reconnaissance faciale, PIN et RFID
 - Interface et module relais correspondant pour la commande d'ascenseurs

CAN 561 F/19 Automatismes du bâtiment: KNX

- Extension de l'assortiment avec des composants du standard KNX Data Secure
- Détecteur de mouvement pour zone rectangulaire

CAN 563 F/19 Automatismes du bâtiment: Systèmes propriétaires

- Extension de l'assortiment DALI-2 avec des composants pour le broadcast
- Mise à jour de divers systèmes

CAN 583 F/07 Parties d'inst. à courant fort pour bât. utilitaires

- Subdivision plus fine des sections pour les lignes de mise à terre ou d'équipotentialité
- Séparation des lignes avec prises (T13, T15, T23 et T25) dans les systèmes à fiches IP 21 et pour ambiance humide IP 55 selon SNG 491000 – 3060

585 F/06 Parties d'inst. à courant fort pour bât. d'habitation

- Séparation des lignes avec prises (T13, T15, T23 et T25) dans les systèmes à fiches IP 21 et pour ambiance humide IP 55 selon SNG 491000 – 3060

Archivage de chapitres CAN

Les CAN 331 «Charpenterie: Structures porteuses», 332 «Construction préfabriquée en bois» et 333 «Charpenterie: Second oeuvre» seront retirés et archivés. Ils ne composent plus le jeu de données V'24 et ne sont dispo-

nibles que jusqu'à l'année de version V'23. Les trois chapitres 331, 332 et 333 ont été entièrement intégrés au nouveau chapitre 335 «Construction en bois».

Invalidation de chapitres CAN

Les CAN 115 «Sondages de fondation», 386 «Fermetures mobiles à claire-voie» et 387 «Portes de sécurité», dont la dernière version

remonte à 2009, ne sont plus livrés car ils ont plus de 15 ans. Ils seront par conséquent supprimés des licences et des applications web.

Auxiliaires d'application

Indications générales

Toutes les nouvelles publications contiennent, dans les «Indications générales», un renvoi aux normes contractuelles et aux normes techniques en vigueur. Ces indications s'affichent dans les logiciels d'application certifiés IfA18.

Schémas d'élaboration de descriptifs

Les schémas d'élaboration de descriptifs montrent sous forme graphique comment un chapitre CAN est subdivisé. Il est possible en un clin d'œil de reconnaître les critères sur lesquels le chapitre a été construit.

Annexes

Les annexes apportent des informations supplémentaires au sujet du chapitre concerné et proposent un soutien pratique.

Guide de l'utilisateur du CAN

Tout ce qu'il faut savoir sur le CAN s'y trouve. Ce guide explique essentiellement la structure des chapitres CAN avec les différents types d'articles, les variables, etc., et donne des informations générales sur le CAN, sur les documents d'aperçu, les pages annexes et les données contextuelles. Il explique également comment utiliser les articles de réserve et fournit un résumé des types de classification des coûts et des types de quantité utilisés dans le CAN.

Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs

Les Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs illustrent comment établir des descriptifs à l'aide du CAN pour certains domaines de la construction. Les fiches techniques suivantes ont été actualisées:

No 7 F/24 symboles de grandeurs utilisés dans le CAN Construction

Les grandeurs ne seront plus abrégées dans les CAN à partir de l'année de parution 2024, elles apparaîtront en toutes lettres. C'est la

numérisation qui motive cette adaptation, car l'attribution automatique des textes ne peut pas être mise en oeuvre autrement. Les grandeurs continuent d'être représentées par leurs symboles dans les CAN jusqu'à et y compris l'année de parution 2023.

Ci-après, les symboles les plus fréquemment utilisés dans le CAN:

- l – Longueur
- b – Largeur
- h – Hauteur
- d – Epaisseur, diamètre (diamètre intérieur)
- D – Diamètre extérieur
- r – Rayon

No 13 F/24 Animaux sauvages en agglomérations urbaines

Nombreux sont les animaux sauvages qui vivent dans nos villes et nos villages. On croise des martinets, des renards, des hérissons ou encore des chauves-souris au centre-ville. La survie de certaines espèces animales dépend de nos habitations. Pour certaines mesures, des propositions pour l'établissement des descriptifs de prestations ont été formulées en collaboration avec Wildtier Schweiz.

No 17 F/24 Terminologie sur les granulats et graves non traitées

Avec l'entrée en vigueur des normes européennes (SN EN) concernant les granulats, de nouveaux termes ont été introduits. Ces termes se sont imposés dans la pratique. Des termes et abréviations de la norme de référence VSS 70 119 «Graves non traitées – Spécifications techniques à la livraison» ont été adaptés. La présente fiche technique montre quels sont les termes et définitions concernés dans le CAN. La fiche technique est également disponible en français et en italien.

Tous les auxiliaires d'application peuvent être téléchargés gratuitement avec ce lien:

crb.ch/auxiliaires-application

Autres nouveautés

werk-material.online

L'application web werk-material.online aide les architectes, ingénieurs civils, maîtres d'ouvrage, services publics ou tout autre utilisateur à estimer, déterminer ou vérifier les coûts d'un ouvrage. Le nouveau calculateur eCCC-Bât permet dès les premières phases de planification une estimation plus précise des coûts sur la base des quantités déterminées automatiquement.

Outre les deux collections de données «Types d'ouvrages werk-material.online» et «Éléments calculés sur la base de valeurs référentielles de l'OFS», deux nouveaux produits convenant plus particulièrement aux débutants sont désormais disponibles:

L'application gratuite «Calculateur eCCC-Bât»:

- Détermination de quantités depuis le modèle IFC selon SIA 416
- Détermination des coûts directement depuis la maquette

La version payante de «Calculateur eCCC-Bât Pro» est une extension du «Calculateur eCCC-Bât» et comprend en plus les quatre fonctionnalités de base suivantes:

- Zone de projet personnalisée
- Saisie, traitement et effacement de vos propres projets
- Conversion du CFC en eCCC-Bât
- Détermination de quantités depuis le modèle IFC selon l'eCCC-Bât

Pour plus d'informations: crb.ch/valeurs-ref

eCCC-Plugin pour logiciel CAO

L'eCCC-Plugin permet de classer facilement les parties d'ouvrage selon le Code des coûts de construction eCCC directement dans un logiciel de CAO. Il débute par le mappage eCCC partiellement automatisé de toutes les parties d'ouvrage pour lesquelles une attribution uniforme est possible. L'utilisateur doit attribuer manuellement les parties d'ouvrage pour lesquelles des informations manquent. Un processus manuel est aussi nécessaire lors de l'utilisation de parties d'ouvrage spé-

cifiques à l'utilisateur. Ce processus de classification standardisé fonctionne de la même manière quel que soit le système auteur (Archicad, Revit et Vectorworks) et prépare le modèle numérique de l'ouvrage pour la détermination des quantités à partir d'une maquette numérique. En outre, la classification «IfcClassificationReference» s'effectue automatiquement dans le système auteur.

Pour plus d'informations: crb.ch/plugin-eccc

Serveur Profil BIM

Le Serveur Profil BIM aide les spécialistes dans la description précise et cohérente des données et informations dont ils ont besoin ou qu'ils doivent fournir. Des malentendus peuvent ainsi être levés, la qualité des données améliorée et les utilisateurs gagnent de cette manière du temps et de l'argent. Le développement se poursuit et se concentre sur l'extension du catalogue de données et des

profils, ainsi que sur la mise en oeuvre d'autres concepts IFC, tel que l'IFC 4.3. Le standard IDS (Information Delivery Specification) utilisé pour la définition et la vérification des informations facilite l'échange numérique des informations de profil.

Pour plus d'informations: crb.ch/serveur-profil-bim

E-Book: Manuel pratique – Coûts et prestations dans le processus de construction

Ouvrage référence pour la pratique, le manuel pratique décrit sur plus de cent pages les relations entre coûts et prestations dans le processus de construction. Il explique la mise en pratique des outils de travail CRB et apporte les connaissances de base aussi bien pour la formation initiale que continue. Il donne une réponse rapide aux questions essentielles et est parfaitement adapté à l'étude en autodidacte. Disponible au format E-Book, il apporte tous les

avantages: accessibles à tout moment en ligne ou hors connexion, ses contenus sont consultables sur divers supports numériques tels que les téléphones portables ou les tablettes avec une fonction de recherche rapide, efficace et directe. Il est possible d'y glisser des signets virtuels ou de rédiger des notes qui serviront à l'information d'autres utilisatrices et utilisateurs.

Pour plus d'informations au sujet des E-books CRB: crb.ch/e-books-fr

Informations supplémentaires sur la plateforme des produits de construction prd.crb.ch

Grâce aux 20'000 références aux produits PRD dans le CAN, vous disposez d'une aide à la décision pratique. Ces informations apparaissent à l'écran au bon moment, à savoir lors de l'établissement du descriptif.

En outre, de précieuses informations sur les produits sont accessibles gratuitement sur

prd.crb.ch:

- des descriptions d'entreprises
- des descriptions et des images des produits
- des descriptifs types
- des dessins techniques, des PDF, des objets CAO et BIM
- d'autres documents, des certificats
- des liens utiles, p. ex. matériaux de construction + textures CAO, ecobau, Devistool

Utilisation numérique des standards CRB

Depuis le 1er janvier 2020, le guide «IfA18 – Informations focalisées sur les applications» destiné aux éditeurs de logiciels de gestion de la construction, régit l'échange et l'utilisation des données. Pour en savoir plus sur tous les avantages de l'échange de données standardisé selon l'IfA18, ainsi que sur la façon de stocker des images, des informations sur les produits et les plans directement dans le descriptif, consulter: crb.ch/fr/Stories/IfA18

Vous trouverez sur crb.ch/partenaires-informatiques des informations sur les logiciels certifiés.

Afin que chacun puisse bénéficier de ces avantages et que l'échange de données continue à fonctionner correctement, les utilisateurs du CAN sont invités à utiliser uniquement le nouveau format selon l'IfA18 (.crbx) pour la création de nouveaux descriptifs, comme convenu contractuellement.

Instructions relatives à la sécurité des données et à la protection des secrets commerciaux lors de l'utilisation du logiciel de test centralisé

Pour l'export et l'import de descriptifs ou de déterminations de coûts, un logiciel de test décentralisé fonctionne aujourd'hui en arrière-plan de chaque solution d'administration de la construction certifiée par CRB. Début 2023, CRB et ses partenaires informatiques ont lancé un programme d'introduction du nouveau logiciel de test centralisé qui va remplacer le logiciel décentralisé.

Pour les utilisatrices et utilisateurs des solutions d'administration de la construction certifiées par CRB, cela signifie que lors de l'export et de l'import de descriptifs ou de calculs de coûts, les documents sont transmis au logiciel de test centralisé de CRB sous forme d'un fichier de transfert numérique sécurisé. Le logiciel de test centralisé IfA18 vérifie ce fichier, mais il ne l'enregistre pas. La sécurité des données est ainsi assurée. Celle-ci est assurée

en permanence par CRB, en collaboration avec ses partenaires informatiques certifiés.

Pour vous, cela signifie:

- Les fichiers de transfert transmis au logiciel de test centralisé de CRB peuvent contenir des informations sur les prix qui ne sont toutefois ni enregistrées ni évaluées.
- CRB et ses partenaires informatiques travaillent à une solution qui permettra à l'avenir de choisir d'envoyer ou non les informations sur les prix dans les fichiers de transfert IfA18 soumis à la vérification du logiciel de test centralisé. Dès que cette mise à jour sera effectuée par les partenaires informatiques, CRB en informera les utilisateurs. D'ici là, les utilisateurs qui ne souhaitent pas transmettre d'informations sur les prix doivent encore utiliser les logiciels de test décentralisés pour vérifier les fichiers de transfert IfA18.

Pour plus d'informations:

crb.ch/fr/CRB-Datenschutzerklaerung

Nous recherchons des auteurs CAN et des participants aux groupes de travail

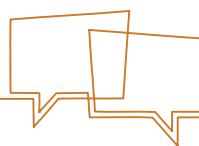
Les utilisateurs habitués à travailler avec les chapitres CAN sont les mieux placés pour contribuer au développement d'outils de travail rationnels et précis. En collaborant avec des professionnels chevronnés, des spécia-

listes et des associations, nous sommes en mesure de mettre au point de bons outils, actuels et au plus près des réalités du quotidien, pour rendre les processus de travail plus efficaces. Contactez-nous sur crb.ch/participation – Nous réjouissons de travailler avec vous!

Travailler à CRB

Nous recherchons actuellement dans différents domaines des collègues motivés à l'idée

de relever les défis actuels. Pour le détail des missions stimulantes liées aux postes vacants, consultez crb.ch/emplois



CRB. Pour une compréhension réciproque.